

## PERMIS D'URBANISME

Le Bourgmestre informe la population qu'en date du 7 février 2019, le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des zonings, statuant sur recours, a **refusé un permis d'urbanisme** à :

***sprl GETENAM, société en formation,***

***Rue des Artisans***

***5150 FLOREFFE***

pour un bien sis à 5530 SPONTIN, chaussée de Dinant, cadastré section A n° 229E - 302H3 - 302S3 - 302F3 - 302E3 - 302T3 - 302D - 302E - 304A - 385E - 385D, et ayant pour objet la modification sensible du relief du sol.

La décision peut être consultée à :

- ***l'Administration Communale d'Yvoir, au Service urbanisme,***
- ***chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le samedi***
- ***matin, au Service Accueil, de 10h à 12h.***
- ***De plus, une permanence sera assurée au Service urbanisme le samedi 16 mars 2019, de 10h à 12h.***

un recours au Conseil d'Etat (rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles) est ouvert à toute personne ayant intérêt à agir, par requête signée par elle-même ou par un avocat inscrit au tableau de l'ordre, sur la liste des stagiaires, ainsi que selon les dispositions du Code judiciaire, par un ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne qui est habilité à exercer la profession d'avocat, dans un délai de 60 jours à compter de la notification de la présente décision.

La requête doit être envoyée au Conseil d'Etat, par lettre recommandée à la poste.

La requête est datée et contient en application de l'article 1er du règlement de procédure :

- Les nom, qualité ou siège de la partie requérante ;
- L'objet de la demande ou du recours et un exposé des faits et des moyens ;
- Les nom, demeure ou siège de la partie adverse.

Par ailleurs, aux termes de l'article 85 du règlement de procédure, trois copies certifiées conformes par le signataire doivent être jointes à la requête, outre autant d'exemplaires qu'il y a de parties adverses en cause.

A Yvoir, le 18 février 2019



Le Bourgmestre,

P. EVERARD

